

CERTIFICAT D'AUTORISATION

CLÔTURE, HAIE OU MUR DE SOUTÈNEMENT

REQUÉRANT OU DEMANDEUR

Nom :			
Adresse :			
Ville et code postal :	Ville :	Code postal :	
Téléphone :	Principal :	Autre :	
Courriel :			
Propriétaire du lieu visé :	☐ Oui	☐ Non	* Si non, une procuration du propriétaire doit être fournie avec la demande.

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

☐ Même adresse que le requérant

Adresse :			Code postal :
Numéro de lot : (Si le terrain est vacant)			

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Exécutant des travaux :	☐ Requérant ☐ Propriétaire ☐ Entrepreneur ☐ Non applicable ☐ Autre				
Nom :					
Adresse :					
Ville et code postal :	Ville :				Code postal :
Téléphone :	Principal :				Autre :
N° licence R.B.Q :			* Vérifiez si votre entrepreneur détient la bonne sous-catégorie de licence valide.		
N° entreprise N.E.Q :			* Vérifier si votre entrepreneur est inscrit au registre des entreprises.		

DURÉE ET VALEUR ESTIMÉE DES TRAVAUX

Date de début des travaux :			
Date de fin des travaux :			
Valeur des travaux :	\$	* Le montant doit inclure le coût des matériaux et de la main d'œuvre avant les taxes.	

 SUITE 

MISE EN GARDE : Il est interdit de procéder à l'érection d'une clôture, à la plantation d'une haie ou à la construction d'un mur de soutènement sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanisme@villedeonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.



138 avenue Pleau, Donnacona (QC) G3M 1A1
www.villededonnacona.com

DESCRIPTION ET NATURE DE L'AMÉNAGEMENT

Type d'aménagement :	☐ Clôture	☐ Haie	☐ Mur de soutènement
Projet :	☐ Remplacement	☐ Réparation	☐ Nouvel aménagement
Localisation :	☐ Cour avant	☐ Cour arrière	☐ Cour latérale
Distances projetées :	Ligne avant :	Ligne latérale gauche :	Borne d'incendie :
	Ligne arrière :	Ligne latérale droite :	Trottoir ou bordure :
Hauteurs projetées :	Cour avant :	Cour latérale gauche :	Des paliers (* mur) :
	Cour arrière :	Cour latérale droite :	Nombre de paliers :
Longueur :	Totale :	* Longueur linéaire totale des segments de la clôture, de la haie ou du mur.	
Modèle ou variété :	* Bois traité, mailles de chaîne (frost), cèdres, blocs-remblai décoratifs, etc.		
Caractéristiques obligatoires de la clôture si elle protège l'accès à une piscine :	☐ La hauteur de la clôture sera d'au moins 1,2 m en tous points. ☐ Elle sera dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée facilitant l'escalade. ☐ Elle empêchera le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre. ☐ Pour une clôture frost, les mailles auront une largeur maximale de 30 mm ou seront lattées. ☐ La porte sera munie de pentures à ressorts (fermeture automatique). ☐ La porte sera munie d'un loquet de sécurité (verrou automatique) installé du côté piscine.		
Description détaillée :			

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LA DEMANDE

- ☐ **Plan d'aménagement** à l'échelle, préparé à partir du certificat de localisation, démontrant la localisation de la clôture, de la haie ou du mur de soutènement projeté et indiquant ses distances par rapport à la ligne d'emprise de rue et des limites des propriétés voisines;
- ☐ **Schéma** de la clôture projetée indiquant sa hauteur, la distance entre les barreaux ainsi qu'entre le premier barreau horizontal et le sol ou schéma du mur de soutènement projeté indiquant sa hauteur ainsi que le nombre et la distance entre chaque palier, s'il y a lieu;
- ☐ **Certificat de localisation** existant;
- ☐ Formulaire et documents nécessaires lorsque la demande est soumise à un PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale);
- ☐ Procuration du propriétaire et/ou des propriétaires voisins (**requis pour un ouvrage mitoyen ou une haie à moins de 60 cm des lignes**).

*** D'autres documents peuvent être exigés selon le cas. Un document manquant empêchera le traitement de la demande. De plus, le requérant a l'entière responsabilité de faire réaliser ses plans par un membre en règle d'un ordre professionnel compétent.**

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je déclare par la présente que les renseignements donnés dans cette demande sont complets et exacts et que, si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends également que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Signature :

Date :

MISE EN GARDE : Il est interdit de procéder à l'érection d'une clôture, à la plantation d'une haie ou à la construction d'un mur de soutènement sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanismedev@villededonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.

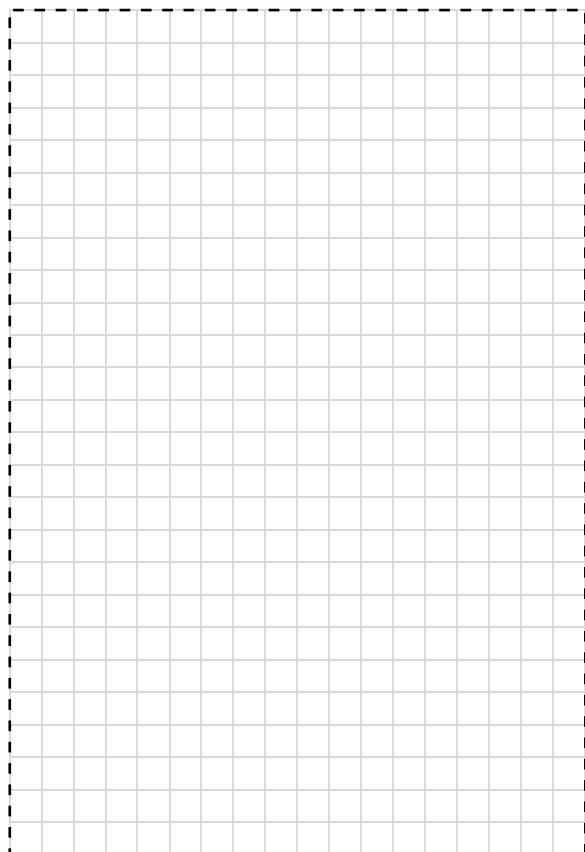


138 avenue Pleau, Donnacona (QC) G3M 1A1
www.villededonnacona.com

CERTIFICAT
D'AUTORISATIONCLÔTURE, HAIE OU
MUR DE SOUTÈNEMENT

TERRAIN INTÉRIEUR

ATTENTION : Si vous possédez une copie du certificat de localisation de votre propriété, il est préférable de réaliser votre plan d'aménagement à partir de celui-ci pour plus de précision. Votre plan doit démontrer la localisation de la clôture, de la haie ou du mur de soutènement projeté sur le terrain et indiquer la hauteur de l'ouvrage dans les cours avant, latérale et arrière ainsi que ses distances par rapport aux limites des propriétés voisines, à la ligne d'emprise de rue et de toute borne d'incendie à proximité.



Rue

LÉGENDE :

--- Lignes de terrain

 Borne d'incendie

 Haie à planter

 Clôture à installer

 Mur de soutènement

LOCALISATION

- Aucune clôture, aucun mur ni aucune haie ne peut être implanté à l'intérieur de l'emprise d'une rue ou à l'intérieur du triangle de visibilité ainsi qu'à moins de **1 m** d'une borne d'incendie.
- Aucune haie ne peut être plantée à moins de **1 m** d'un trottoir ou à moins de **60 cm** de l'emprise d'une rue ou des limites d'une propriété voisine.
- Aucun mur de soutènement ne peut être érigé à moins de **30 cm** des limites d'une propriété voisine.

N.B. Une haie, une clôture ou un mur de soutènement peut être aménagé à une distance inférieure aux normes prescrites ou directement sur la ligne mitoyenne de deux propriétés si un accord écrit entre les parties est fourni avec la demande de certificat d'autorisation.

ÉCHELLE :  =

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je déclare par la présente que les renseignements donnés dans ce document sont complets et exacts et que, si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends également que le présent document ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Signature :

Date :

MISE EN GARDE : Il est interdit de procéder à l'érection d'une clôture, à la plantation d'une haie ou à la construction d'un mur de soutènement sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

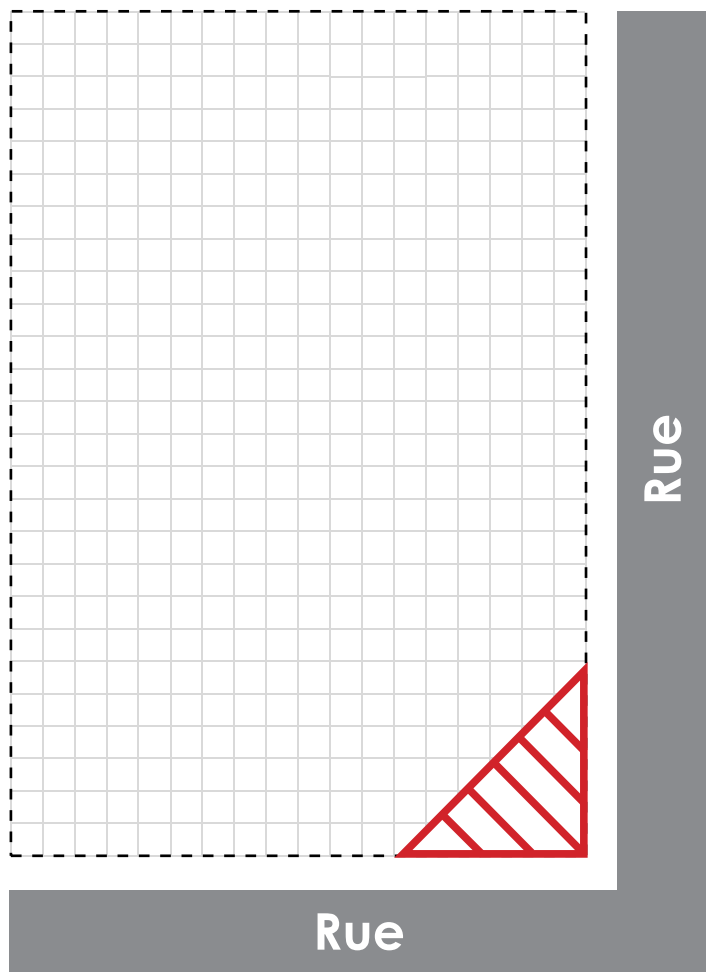
Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanisme@villedeonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.



138 avenue Pleau, Donnacona (QC) G3M 1A1
www.villededonnacona.com

TERRAIN D'ANGLE (EN COIN DE RUE)

ATTENTION : Si vous possédez une copie du certificat de localisation de votre propriété, il est préférable de réaliser votre plan d'aménagement à partir de celui-ci pour plus de précision. Votre plan doit démontrer la localisation de la clôture, de la haie ou du mur de soutènement projeté sur le terrain et indiquer la hauteur de l'ouvrage dans les cours avant, latérale et arrière ainsi que ses distances par rapport aux limites des propriétés voisines, à la ligne d'emprise de rue et de toute borne d'incendie à proximité.



LÉGENDE :

- Lignes de terrain
-  Triangle de visibilité (6 m x 6 m)
-  Borne d'incendie
-  Haie à planter
-  Clôture à installer
-  Mur de soutènement

LOCALISATION

- Aucune clôture, aucun mur ni aucune haie ne peut être implanté à l'intérieur de l'emprise d'une rue ou à l'intérieur du triangle de visibilité ainsi qu'à moins de **1 m** d'une borne d'incendie.
- Aucune haie ne peut être plantée à moins de **1 m** d'un trottoir ou à moins de **60 cm** de l'emprise d'une rue ou des limites d'une propriété voisine.
- Aucun mur de soutènement ne peut être érigé à moins de **30 cm** des limites d'une propriété voisine.

N.B. Une haie, une clôture ou un mur de soutènement peut être aménagé à une distance inférieure aux normes prescrites ou directement sur la ligne mitoyenne de deux propriétés si un accord écrit entre les parties est fourni avec la demande de certificat d'autorisation.

ÉCHELLE :  =

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je déclare par la présente que les renseignements donnés dans ce document sont complets et exacts et que, si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends également que le présent document ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Signature :

Date :

MISE EN GARDE : Il est interdit de procéder à l'érection d'une clôture, à la plantation d'une haie ou à la construction d'un mur de soutènement sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanisme@villedeonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.